



OFFRE DE PARRAINAGE – ADULTES ET ENFANTS

L'opération de parrainage est destinée aux clients UCPA et vise à les récompenser lorsqu'ils recommandent l'UCPA à leurs proches. Le parrainage consiste, pour un client appelé « parrain », à recommander à une ou plusieurs personnes appelées « filleuls » les programmes de l'UCPA et donne droit, dans les conditions prévues ci-après, à des avantages tarifaires pour toute inscription à un programme sportif UCPA pour le parrain et pour le filleul.

Pour le parrain

Conditions pour bénéficier d'un code promotionnel de 75€

- Par parrain, il faut entendre toute personne physique âgée de 18 ans et plus, domiciliée en France ou en Belgique, ayant été titulaire d'un dossier d'inscription (numéro de dossier) et ayant séjourné dans un village sportif UCPA dans les 3 années précédentes. Une seule réduction parrain sera utilisable par dossier d'inscription. Un seul parrain par foyer (même nom et/ou même adresse) sera accepté. Le parrain ne peut pas se parrainer lui-même ou un membre de son foyer.
- Pour un ou plusieurs parrainages, le parrain reçoit un code promo unique de 75€ à valoir sur un prochain programme sportif UCPA ou UCPA SPORT TROTTER de 7 jours minimum sur un village sportif ou en programme itinérant en France ou à l'international sur le montant total taxes comprises. Seule la première inscription à un programme sportif par le filleul donne droit à une réduction tarifaire pour le parrain.

Un email sera envoyé au parrain 1 semaine maximum après la réservation de son filleul.

- La remise parrainage est utilisable sur toute l'offre UCPA Sport Nature, UCPA Sport Trotter et UCPA Odyssee.

Une seule réduction de 75€ pourra être acceptée par réservation. Elles ne sont pas cumulables entre elles.

Les avantages liés au parrainage sont non cumulables avec d'autres promotions ou réductions en cours et ne s'appliquent pas sur les séjours Offres spéciales, Fresh Fresh weeks, Sunny Sunny weeks, Happy summer & Happy winter. La remise est nominative et non transmissible à des parents ou amis.

- Pour bénéficier de sa réduction, le parrain doit indiquer lors de son inscription les coordonnées de son filleul, l'inscription se fait *directement via son espace personnel onglet "plus" puis rubrique "parrainage"*.



Pour le filleul

Conditions pour bénéficier d'un code promotionnel de 75€

- Par «filleul», il faut entendre toute personne physique adulte de 18 ans, déclarant vivre en France ou en Belgique et souhaitant s'inscrire à un programme sportif UCPA. Le filleul doit n'avoir jamais été inscrit à un programme sportif de l'UCPA ou ne pas l'avoir été depuis au moins 5 ans. Le filleul ne doit pas avoir de liens de parenté avec le parrain (même nom, même adresse).

- La remise Parrainage est utilisable sur toute l'offre UCPA Sport Nature, UCPA Sport Trotter et UCPA Odyssée pour tout programme de 7 jours minimum sur un village sportif ou en programme itinérant en France ou à l'étranger.

Une seule réduction Filleul sera acceptée par dossier. Cette réduction est non cumulable avec d'autres réductions ou accords spécifiques et non rétroactive et ne s'appliquent pas sur les séjours Offres spéciales, Fresh Fresh weeks, Sunny Sunny weeks, Happy summer & Happy winter. Elle s'applique au montant total d'une inscription toutes taxes comprises.

- Pour bénéficier de sa réduction, le filleul doit indiquer lors de son inscription le code promotionnel **unique** reçu par mail.

Pour parrain et filleul(s)

- Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles, avec d'autres promotions, réductions en cours ou accord spécifique type réduction CE (une seule réduction parrain ou filleul par dossier d'inscription) et ne s'appliquent pas sur les séjours Offres spéciales, Fresh Fresh weeks, Sunny Sunny weeks, Happy summer & Happy winter.

- L'UCPA réserve, le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'interrompre l'opération de parrainage à tout moment notamment en cas de force majeure sans que sa responsabilité ne soit engagée. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment sur le site [ucpa.com](http://www.ucpa.com).